



Publié le 06/08/24

ARRETE MUNICIPAL

Portant

**DELEGATION DE FONCTIONS à
Madame Carole GUERIN – Conseillère Municipale
Annule et remplace l'arrêté n°432/2022 du 28/10/2022**

N° 45 /2024

René BOUCHARD, Maire de Bagnols en Forêt,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-18, L2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du conseil municipal N°27-2020 en date du 4 juillet 2020 déterminant le nombre d'adjoints,

VU la délibération du conseil municipal N°28-2020 en date du 4 juillet 2020 portant élection des adjoints,

VU la délibération du conseil municipal N°32-2020 en date du 27 juillet 2020 portant délégation permanente à Monsieur le Maire,

VU la démission de Monsieur Sébastien ANGOUGEARD conseiller municipal en date du 17 octobre 2022,

VU l'installation de Madame Carole GUERIN, suivante de liste "Ensemble pour un développement maîtrisé", comme conseillère municipale, en séance de conseil municipal du 27 octobre 2022,

CONSIDERANT que le maire peut déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

CONSIDERANT pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Carole GUERIN, conseillère Municipale.

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de fonction à Madame Carole GUERIN, conseillère municipale, pour intervenir dans le domaine suivant :

- Séniors

Article 2 : Le présent arrêté pourra être contesté dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification :

- par un recours gracieux,
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulon, 5 Rue J. Racine
- par la saisine de Monsieur le Préfet du Var, en application de l'article L 2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Mairie, le Trésorier public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté est soumis aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal et sera inscrit aux registres des arrêtés.

Fait à Bagnols en Forêt, le 02/08/2024

Le Maire,

René BOUCHARD



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu des modalités suivantes :

Affichage :

Retour Préfecture :

Publication ou Notification :